

MATURITÉ SPÉCIALISÉE, DOMAINE SOCIAL

Rôles des intervenants (personne répondante de l'ECG et personne référente de l'institution accueillant un-e candidat-e à la MS-social)

La personne répondante du GYB :

- Entretient un réseau de partenaires sociaux et facilite les contacts avec les institutions sociales ;
- réceptionne les demandes d'inscription à la MS social ;
- contrôle et vise les expériences professionnelles non spécifiques préalables ;
- valide le choix de l'institution dans laquelle aura lieu l'expérience professionnelle spécifique sur la base d'un contrat établi entre l'institution et la personne candidate ;
- contrôle et vise les expériences professionnelles non spécifiques restant à accomplir ;
- contrôle le journal de bord de la personne candidate ;
- encadre et conseille la personne candidate dans la réalisation de son TMS-social ;
- assure les contacts avec la personne référente de l'institution ;
- organise les rencontres tripartites (répondant ECG, référent de l'institution, personne candidate) initiales et finales et y assiste en qualité de partenaire ;
- en cas de difficultés de la personne candidate lors de son expérience professionnelle spécifique, assiste aux rencontres tripartites intermédiaires ;
- est garante de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du travail de maturité (TMS-social) ;
- évalue – avec la personne référente de l'institution – le rapport de stage selon une grille d'évaluation pré-établie ;
- évalue – avec un expert externe – le TM selon une grille d'évaluation pré-établie ;
- organise, selon les directives de l'ECG, les présentations orales des TMS-social.

La personne référente de l'institution :

La personne référente de l'institution doit être qualifiée en travail social et travailler depuis au moins deux ans dans une institution du domaine social. Elle est désignée par le responsable de l'institution du domaine social ou éducatif dans lequel s'effectue l'expérience professionnelle spécifique.

- encadre la personne candidate dans les responsabilités qui lui sont confiées dans le cadre de son expérience professionnelle ;
- est garante des conditions cadres nécessaires au bon déroulement du stage et de la cohérence entre les objectifs de stage et la pratique ;
- participe avec la personne répondante de l'ECG en tant que partenaire aux rencontres tripartites initiales et finales :
 - dans la première, valide les objectifs spécifiques de l'expérience professionnelle ;
 - dans la deuxième, évalue l'expérience professionnelle spécifique sur la base d'une grille d'évaluation pré-établie ;
 - dans la deuxième, évalue – avec la personne répondante du GYB – le rapport de stage selon une grille d'évaluation pré-établie ;

- en cas de difficultés rencontrées par la personne candidate lors de son expérience professionnelle spécifique, prend contact avec la personne répondante de l'ECG et propose une rencontre intermédiaire pour assurer une vérification des objectifs de l'expérience professionnelle ;
- en cas de non validation de l'expérience professionnelle spécifique, communique à la personne répondante de l'ECG les problèmes éventuels qui pourraient se présenter pendant le déroulement de l'expérience professionnelle spécifique et propose une remédiation sous forme de prolongation de l'expérience professionnelle ;

Remarque générale :

En cas d'insuffisance grave ou de comportement inadéquat, l'expérience professionnelle spécifique peut être interrompue. Selon la gravité des faits reprochés, l'ECG peut prononcer l'exclusion de la formation MS-social.